

Aides financières possibles

L'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques peut bénéficier du soutien financier de certaines collectivités. Les aides sont octroyées sous réserve d'une intégration des capteurs respectueuse de l'environnement. La ville de Mulhouse met à votre disposition un architecte conseil pour vous aider à choisir une bonne implantation.

Exemple type (à titre indicatif) :

Installation d'un chauffe-eau solaire de 5 m² pour une famille de 4-5 personnes vivant dans une maison mitoyenne de 120 m² environ

Chauffe-eau solaire + pose 6000 € TTC

Aides financières (crédit d'impôts, région, ville) : 50 à 60%

Solde à la charge du particulier ~2500 € TTC



©ALME

Important

Nous vous rappelons que tous travaux modifiant l'aspect du bâtiment et de ses abords doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire en fonction de leur nature.

Des subventions peuvent vous être attribuées en fonction de la nature des travaux envisagés. Celles-ci seront subordonnées à l'obtention des autorisations préalables requises et à une réalisation dans les règles de l'art conforme aux dites autorisations.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service d'urbanisme de la Ville de Mulhouse qui vous indiquera les démarches à suivre.

Pour en savoir plus :

<http://www.alme-mulhouse.fr>

<http://www.energivie.fr>

Ville de Mulhouse
Service de l'Urbanisme
14 rue du 6ème R.T.M.
68100 MULHOUSE
Tél. 03 89 32 58 58
e-mail : contact@mulhouse.fr
ou consulter le site internet de la Ville
www.mulhouse.fr

étude et conception : © BRUA - DIDIERJEAN Architectes dplg
©ALME

L'intégration des panneaux solaires, comment concilier développement durable et cadre de vie ?



L'énergie solaire, un enjeu de développement durable

L'énergie solaire est inépuisable et non polluante. Son utilisation se développe considérablement grâce à une prise de conscience environnementale et l'appui des pouvoirs publics.

L'énergie solaire est un **atout de développement durable** pour la ville de Mulhouse et une opportunité pour ses habitants.

On distingue les **panneaux solaires thermiques** et les **panneaux solaires photovoltaïques**.

Le solaire thermique

Les panneaux solaires thermiques fournissent de l'eau chaude sanitaire ou du chauffage. L'énergie du soleil est absorbée par les capteurs solaires, dans lesquels circule de l'eau glycolée. Celle-ci se réchauffe, puis transmet sa chaleur à l'eau sanitaire dans le ballon d'eau chaude ou au système de chauffage par un échangeur. Une énergie d'appoint prend automatiquement le relais, si nécessaire.

A titre d'exemple, un chauffe-eau solaire permet de couvrir, en moyenne, 40 à 60 % des besoins en eau chaude sur l'année.

Le solaire photovoltaïque

Les panneaux solaires photovoltaïques produisent de l'électricité à partir de la lumière du soleil, grâce à des cellules assemblées en modules. L'électricité photovoltaïque générée est alors vendue à un prix supérieur à celui de l'électricité du réseau.



Une intégration respectueuse de son environnement

Il faut veiller à suivre certaines règles afin de ne pas perturber l'environnement urbain et paysager. Leur installation doit être pensée en fonction de la situation, de l'environnement et de l'architecture du bâtiment.



Dans le centre historique de la ville de Mulhouse, les panneaux solaires sont souvent mal adaptés au contexte architectural et urbain ancien de qualité. Leur installation est très règlementée sur les immeubles en covisibilité avec un Monument Historique. Mais le centre historique ne constituant qu'une faible partie de la ville, la politique locale de promotion des énergies renouvelables n'est donc pas remise en cause pour autant.

De manière générale, le positionnement des capteurs sur le bâtiment doit se faire de **façon la plus discrète possible** afin de **préserver le paysage environnant**. Il est important de vérifier les différents points de vue depuis lesquels les panneaux seront visibles. Leur pose sur les façades et toitures directement visibles depuis le domaine public est à éviter.

Recommandations

Assembler les capteurs en frise ou bandeaux horizontaux (plus rarement verticaux selon la configuration de la toiture) pour ne pas clairsemer la toiture d'éléments isolés.



Positionner les panneaux sur le terrasson dans le cas d'une toiture à la Mansart et non sur le brisis. Dans le cas d'une toiture à deux pans, les placer au plus proche de la gouttière. Dans le cas de toitures terrasse, les acrotères permettent de cacher les panneaux depuis la rue.

Installer les capteurs directement sur le lattis ou les chevrons afin d'amoinrir l'épaisseur des panneaux sur le toit.

Lorsque la construction est neuve, **l'intégration des panneaux doit être pensée dès le projet comme une modénature ou un élément constitutif de son architecture**. Les capteurs doivent être conçus comme des éléments d'architecture à part entière et non des rajouts. Ces éléments contribuent avantageusement à la qualité architecturale des constructions contemporaines.

